



Assurance telephone prelevement

Par **butor**, le **09/01/2019** à **08:13**

Bonjour tout le monde

et une bonne année 2019

Voilà : j'ai changé d'opérateur téléphonique il y a plusieurs années , mais j'ai découvert qu'il prélevait toujours **l'assurance des téléphones portables** que j'avais a l'époque (somme modique 9 € mensuel) négligence de ma part : ok ! moi je pensait que c'était ma banque qui prélevait cette somme . Enfin bref est il possible d'être remboursé des sommes versées auprès de mon ancien opérateur

Par **morobar**, le **09/01/2019** à **10:57**

Bonjour,

Vous pouvez toujours contacter le dit assureur, qui vraisemblablement vous enverra promener.

En effet le contrat n'étant pas résilié, les garanties sont restées opérationnelles et les primes bien dues.